

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** ACROBOND® MS 43 E

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

- **Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produit d'étanchéité

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

- **Producteur/fournisseur:**

ACROM SAS

Zone industrielle des Grands Bois

Rue de l'Europe

49280 LA SEGUINIERE

Tel : 02 41 56 08 94

Fax : 02 41 75 73 20

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245

Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500

Suisse : 145

Depuis l'étranger : Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h : +41 44 251 51 51

www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Indications complémentaires:**

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger :** néant

- **Mention d'avertissement :** néant

- **Mentions de danger :**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 1)

Conseils de prudence :

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine, acétylacétonate de dioctylétain. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % .

Résultats des évaluations PBT et vPvB :**PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:		
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 RTECS: EV 9580000	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6	carbonate de calcium naturel substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-10%
CAS: 1760-24-3 EINECS: 217-164-6 RTECS: KV 7400000 Reg.nr.: 01-2119970215-39-XXXX	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine ◆ STOT RE 2, H373; ◆ Eye Dam. 1, H318; ◆ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317	<1,0%
CAS: 54068-28-9 ELINCS: 483-270-6 Reg.nr.: 01-0000020199-67-0000	acétylacétonate de dioctylétain ◆ STOT SE 2, H371; ◆ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	<1,0%
CAS: 52829-07-9 EINECS: 258-207-9 Reg.nr.: 01-2119537297-32-0000	bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate ◆ Repr. 2, H361f; ◆ Eye Dam. 1, H318; ◆ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	<0,5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 2)		
CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Numéro index: 014-049-00-0 Reg.nr.: 01-2119513215-52-xxxx	triméthoxyvinylsilane  Flam. Liq. 3, H226;  Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	<0,1%

- **SVHC** Aucun
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Après inhalation :**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
- **Pour les non-secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Pour les secouristes** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 3)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage :****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé

· Indications concernant le stockage commun :

Stocker et charger à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au sec.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle :**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 471-34-1 carbonate de calcium (50-100%)**VLEP (France) | Valeur à long terme: 10 mg/m³**CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium naturel (10-25%)**VLEP (France) | Valeur à long terme: 10 mg/m³**· DNEL****CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium naturel**

Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic DNEL Public long-term local effects DNEL Worker long-term local effects	10 mg/m ³ 10 mg/m ³ 4,26 mg/m ³
-------------	--	--

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 4)

CAS: 1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine		
Dermique	DNEL Public long-term systemic	2,5 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic	5 mg/kg bw/d
	DNEL Worker long-term systemic	35,3 mg/m ³
CAS: 52829-07-9 bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate		
Oral	DNEL Public long-term systemic	1 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Public acute/short-term local effects	1,4 mg/m ³
	DNEL Worker acute/short-term local effects	5,6 mg/m ³
CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane		
Oral	DNEL Public long-term systemic	0,3 mg/kg bw/d
Dermique	DNEL Public long-term systemic	0,3 mg/kg bw/d
Inhalatoire	DNEL Worker long-term systemic	0,69 mg/kg bw/d
	DNEL Public long-term systemic	1,04 mg/m ³
	DNEL Worker long-term systemic	4,9 mg/m ³
	DNEL Public acute/short-term local effects	93,4 mg/m ³
- PNEC		
CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium naturel		
PNEC STP	100 mg/L	
CAS: 1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine		
PNEC STP	25 mg/L	
PNEC aqua (fresh water)	0,062 mg/L	
PNEC aqua (intermittent releases)	0,62 mg/L	
PNEC aqua (marine water)	0,0062 mg/L	
PNEC sediment (fresh water)	0,22 mg/kg	
PNEC sediment (marine water)	0,022 mg/kg	
PNEC soil	0,0085 mg/kg	
CAS: 52829-07-9 bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate		
PNEC STP	1 mg/L	
PNEC aqua (fresh water)	0,005 mg/L	
PNEC aqua (marine water)	0,0005 mg/L	
PNEC sediment (fresh water)	8,02 mg/kg	
PNEC sediment (marine water)	0,802 mg/kg	
PNEC soil	1,6 mg/kg	
CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane		
PNEC STP	110 mg/L	
PNEC aqua (fresh water)	0,34 mg/L	
PNEC aqua (intermittent releases)	3,4 mg/L	

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 5)

PNEC aqua (marine water)	0,034 mg/L
PNEC sediment (fresh water)	0,27 mg/kg
PNEC sediment (marine water)	0,12 mg/kg
PNEC soil	0,046 mg/kg

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire minimale recommandée.

Utiliser un filtre de type ABEK

· Protection des mains:

Gants de protection

· Matériau des gants : Caoutchouc nitrile

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales****· État physique**

Liquide

· Forme:

Visqueuse

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé.

· Inférieure:

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 6)

- Supérieure:	Non déterminé.
- Point éclair :	>200 °C
- Température d'auto inflammation:	Non applicable.
- Température de décomposition:	Non déterminé.
- pH	Non déterminé.
- Viscosité:	
- Viscosité cinématique	Non déterminé.
- Dynamique à 20 °C:	250.000 mPas
- Solubilité	
- l'eau:	Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
- Pression de vapeur:	Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative	
- Densité à 20 °C:	1,44 g/cm³
- Densité relative	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations :	
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
- Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
- Changement d'état	
- Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
- Substances et mélanges explosifs	néant
- Gaz inflammables	néant
- Aérosols	néant
- Gaz comburants	néant
- Gaz sous pression	néant
- Liquides inflammables	néant
- Matières solides inflammables	néant
- Substances et mélanges autoréactifs	néant
- Liquides pyrophoriques	néant
- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 7)

· Explosibles désensibilisés	néant
------------------------------	-------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz nitreux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 471-34-1 carbonate de calcium

Oral	LD50	6.450 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium naturel

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	>3 mg/l (rat)

CAS: 1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

Oral	LD50	2.295 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Oryctolagus sp)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,49 mg/l (rat)

CAS: 54068-28-9 acétylacétonate de dioctylétain

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 52829-07-9 bis(2,2,6,6-tetramethyl-4-piperidyl) sebacate

Oral	LD50	3.170 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	LD50	7.130 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.260 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	2.773 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 10)

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers**· Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité**· Toxicité aquatique:****CAS: 1317-65-3 carbonate de calcium naturel**

EC50 72h >14 mg/l

CAS: 1760-24-3 N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

LC50 96h 344 mg/l (fish)

EC50 72h 126 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

EC50 48h 81 mg/l (daphnia)

· 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 9)

- #### **· Autres indications écologiques :**

- #### **· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
 - Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets	
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 12	boues de colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 11
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP14	Écotoxique

- #### **· Emballages non nettoyés**

- Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- #### **· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

(suite page 11)

-FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 10)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
· Directive 2012/18/UE
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 11)

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1435 du 2 mai 2023 portant 20ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2024/197 du 19 octobre 2023 portant 21ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2024/2564 du 19 juin 2024 portant 22ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.º 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2023/707.

- Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- Date de la version précédente:** 11.12.2022

- Numéro de la version précédente:** 1

- Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 03.04.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 03.04.2025

Nom du produit: ACROBOND® MS 43 E

(suite de la page 10)

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR